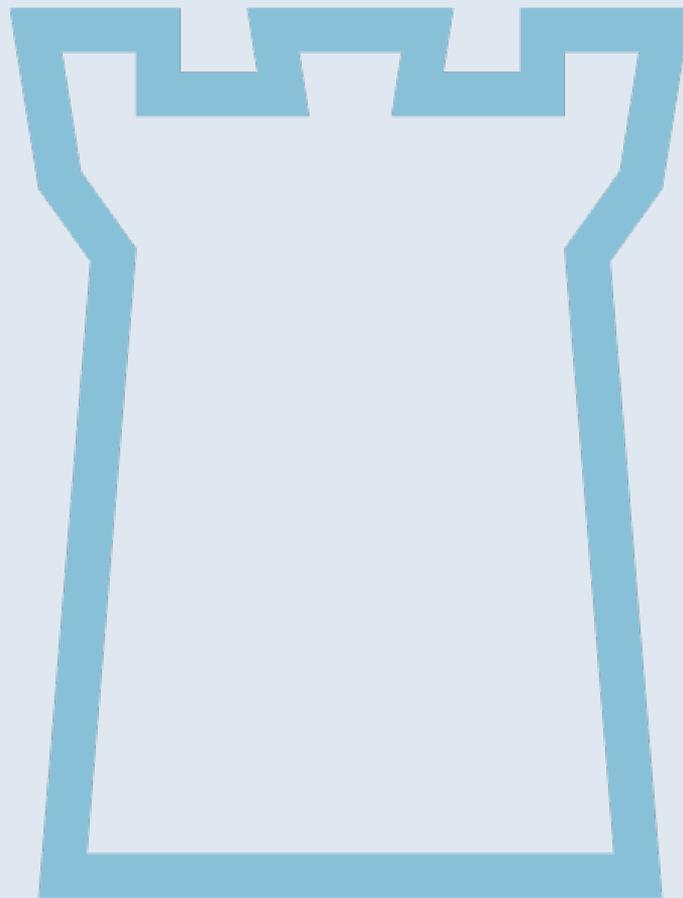


Econopolis

Déclaration des principaux impacts négatifs



En cas de questions, veuillez contacter info@econopolis.be

Econopolis Wealth Management N.V. – Sneeuwbeslaan 20, boîte 12 - 2610 Wilrijk
Ce document a été publié le 25/06/2025 et mis à jour pour la dernière fois en 2025.

Résumé

Econopolis Wealth Management NV (ci-après : Econopolis), dont le numéro Lei est 549300K3X0306HTEDU85, est une société réglementée qui prend toujours en compte des critères de durabilité dans son processus d'investissement et de conseil en investissement afin d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance (ce que l'on appelle les « principaux impacts négatifs ». Le but de cette déclaration est de montrer comment Econopolis en tant qu'entité en tient compte.

Cette déclaration est valable pour la période 2023-2024 et a été établie conformément au Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Le projet de normes techniques décrit 18 PAI qui doivent être inclus dans la déclaration et la manière dont ils doivent l'être. Le modèle a été rempli au mieux de nos capacités avec les données disponibles actuelles. En effet, Econopolis dépend des données mises à disposition par des fournisseurs de données externes et des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés.

Dans sa politique d'investissement et ses conseils en investissement, Econopolis tient compte des effets négatifs (PAI) sur les facteurs de durabilité suivants :

1. Serre
2. Biodiversité
3. Eau
4. Gaspiller
5. Questions sociales et du travail
6. Environnement
7. Social
8. Combustibles fossiles
9. Rendement énergétique

Politiques internes

Les politiques internes relatives aux critères d'investissement ESG et à leur suivi sont validées annuellement par l'organe de gouvernance.

Il incombe aux gestionnaires de portefeuille et aux conseillers en placement de se conformer à ces critères lorsqu'ils prennent une décision d'investissement ou fournissent des conseils en investissement. La fonction conformité et risque est chargée de vérifier le respect des critères ESG établis en interne.

Pour sélectionner les entreprises dans les portefeuilles ou pour donner des conseils sur les investissements dans ces sociétés, une analyse interne est utilisée, ainsi que des données fournies par un fournisseur externe et indépendant.

Si aucune donnée n'est disponible sur certains indicateurs, l'entreprise n'est pas incluse dans les portefeuilles/ne fait l'objet d'aucun conseil, ou le service des relations investisseurs est contacté pour obtenir des informations complémentaires. Consultez également les politiques ESG sur www.econopolis.be.

Engagement par Econopolis

Econopolis s'engage en faveur d'investissements responsables par le biais d'activités d'engagement auprès des entreprises (candidates) de son portefeuille. L'engagement vise principalement à limiter les risques et à soutenir la création de valeur. Econopolis est convaincue qu'elle encouragera les entreprises à se concentrer davantage sur les enjeux ESG. Dans son engagement, Econopolis fait référence aux facteurs environnementaux ainsi qu'aux pratiques sociales et de gouvernance qui peuvent être améliorées. La mesure dans laquelle Econopolis s'engage auprès des entreprises dépend de la probabilité de succès dans la transmission des objections ou des idées. Dans certains cas, Econopolis fera également entendre sa voix lors des assemblées générales au sein des sociétés dans lesquelles elle investit. Vous trouverez plus de détails sur les initiatives d'engagement prises par Econopolis dans notre politique d'engagement.

Quelles normes Econopolis emploie-t-elle dans sa gestion et ses conseils?

Econopolis tient compte des normes internationales suivantes dans sa gestion de portefeuille et ses conseils en placement:

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion de la Caisse de pension norvégienne
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Normes propres telles que définies dans les politiques ESG

Questions?

Pour toute question concernant la politique ESG, veuillez contacter info@econopolis.be ou votre gestionnaire de relations.

Déclarations des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Indicateurs d'investissement dans les entreprises						
Indicateur défavorable de durabilité	Indicateur	Impacts [année 2024]	Impacts [année 2023]	Explication	Mesures prises	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de catégorie 1	37945,7 tonnes d'équivalent CO2	40113,3 tonnes d'équivalent CO2	<p>Les émissions des scopes 1, 2 et 3 ont diminué, à la fois individuellement et dans leur ensemble. L'empreinte réfrigérant a également diminué.</p> <p>Econopolis n'investit pas dans des sociétés actives dans l'exploration ou l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels. De plus, Econopolis n'investit pas dans des sociétés actives</p>	<p>Econopolis travaille sur la durabilité avec une approche claire et structurée basée sur cinq stratégies :</p> <p>Sélection négative : Econopolis exclut les entreprises qui ne respectent pas les normes éthiques, comme la participation à des activités controversées (p. ex., la production d'armes, l'industrie du tabac). À cet effet, la liste d'exclusion de la caisse de pension du gouvernement norvégien est utilisée.</p>
		Émissions de GES de catégorie 2	19350 963 tonnes d'équivalent CO2	23703,47 tonnes d'équivalent CO2		
		Émissions de GES de catégorie 3	535201.94 tonnes d'équivalent CO2	660856,75 tonnes d'équivalent CO2		
		Émissions totales de GES	592158.75 tonnes d'équivalent CO2	723528,06 tonnes d'équivalent CO2		

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	326,1438 tonnes d'équivalent CO2 / M€ investis	397,49 tonnes d'équivalent CO2 / M€ investis	dans l'exploration, l'extraction ou le raffinage (sauf du pétrole aux produits chimiques) de puits de pétrole et de gaz conventionnels ou le transport de pétrole. Enfin, Econopolis n'investit pas dans des entreprises actives dans l'exploration, l'extraction, l'extraction, la distribution, le raffinage ou le transport de charbon thermique.	<p>Sélection fondée sur des normes : Econopolis évalue les entreprises sur la base de normes internationales telles que les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les activités qui entrent en conflit avec ces normes sont exclues.</p> <p>Intégration des facteurs ESG : Econopolis intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. Pour ce faire, on utilise Clarity AI, une plateforme de pointe qui évalue les risques et les controverses ESG.</p>
3. Sociétés dans lesquelles elles investissent dans l'intensité des émissions de GES	Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons	424691,3 tonnes d'équivalent CO2 / M€ de chiffre d'affaires	32522,33 tonnes d'équivalent CO2 / M€ de chiffre d'affaires		
4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	3.45 %	4.21%		
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles les entreprises investies investissent à partir de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation : 48.40 % Production : 1,38 %	Consommation : 50,86 % Production : 1,35 %	Aucun changement significatif Econopolis n'investit pas dans des centrales électriques dont l'intensité carbone n'est pas en ligne avec un scénario de moins de 2 degrés (OCDE, Paris d'accord).	<p>Sélection du meilleur de l'univers : Seules les entreprises et les gouvernements ayant les meilleures notes ESG sont sélectionnés. Cela signifie que les entreprises figurant dans les 75 % les plus performants des évaluations des risques ESG sont éligibles, tandis que celles qui suscitent de graves controverses sont exclues.</p> <p>Positions sur les activités controversées : Econopolis prend une position claire contre</p>

	<p>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur ayant des impacts climatiques élevés</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, par secteur à fort impact climatique</p>	<p>Au total : 16,001804 GWh / M EUR Chiffre d'affaires</p> <p>Secteur B : 0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur C : 15,86 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur D : <0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur E : <0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur F : <0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur G : <0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p> <p>Secteur H : 0,01 GWh / EUR M chiffre d'affaires</p>	<p>Au total : 1,49 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur B : 0,01 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur C : 1,35 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur D : <0,01 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur E : <0,01 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur F : <0,01 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur G : <0,01 GWh / EUR M de chiffre d'affaires</p> <p>Secteur H : <0,01 GWh</p>	<p>Econopolis n'investit pas dans des centrales électriques dont l'intensité carbone n'est pas adaptée à un scénario inférieur à 2 degrés (accord de Paris de l'OCDE).</p>	<p>les secteurs controversés tels que le pétrole et le gaz, les jeux de hasard, l'alcool et la fourrure. Nous attendons des entreprises de notre portefeuille qu'elles se conforment aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et à la législation internationale pertinente.</p> <p>La politique d'engagement d'Econopolis met l'accent sur l'engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de promouvoir des pratiques durables et responsables. Par le biais du vote par procuration, Econopolis exerce ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires afin d'appuyer des questions telles que la responsabilité environnementale, la diversité des sexes et les droits de la personne. Le processus d'engagement se concentre sur les entreprises ayant des scores de controverse « très sévères » ; Il suit un parcours structuré depuis le contact initial et les</p>
--	---	---	--	--	--	--

			Secteur L : 0,05 GWh / M EUR de chiffre d'affaires	/ EUR M de chiffre d'affaires		suivis jusqu'à l'escalade, comme le désinvestissement ou les positions publiques, si aucun progrès n'est réalisé.
				Secteur L : 0,04 GWh / M d'euros de chiffre d'affaires		
Biodiversité	7. Activités ayant des impacts négatifs Pour les zones sensibles à la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises ayant des établissements/activités dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones	1.30 %	1.19%	Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui vendent de l'huile de palme Produire. Nous constatons que la production d'huile de palme est associée à une série de problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il s'agit notamment de foresterie, biodiversité, droits des communautés, conditions de travail et droits des peuples autochtones.	
Eau	8. Émissions dans l'eau	Émissions dans l'eau (en tonnes) par million d'euros d'investissements réalisés par les entreprises dans lesquelles elles	0,01 < tonne / M€ investi	0,01 < tonne / M€ investi	La politique et la conduite d'un émetteur dans le pollution et déchets, l'eau est incluse dans les deux l'évaluation des risques ESG et le score de	

		investissent, exprimées en moyenne pondérée			controverse, qui sont calculés par des l'agence de notation Clarity AI.	
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Déchets dangereux et déchets radioactifs (en tonnes) générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros d'investissements, exprimés en moyenne pondérée	30,72 tonnes / M€ investis	35,00 tonnes / M€ investis	Seuls les émetteurs dont la notation de risque ESG se situe dans les 75 % supérieurs de l'ensemble de l'univers sont éligibles.	

INDICATEURS SUR LES QUESTIONS SOCIALES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Indicateur défavorable de durabilité		Indicateur	Impacts [année 2024]	Impacts [année 2023]	Explication	Mesures prises
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	6.52 %	4.92%	Pour mettre en pratique notre stratégie normative, les entreprises qui ne respectent pas (structurellement, de manière répétitive et sévère) les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ne sont pas éligibles à l'investissement.	La politique d'engagement d'Econopolis met l'accent sur l'engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de promouvoir des pratiques durables et responsables. Par le biais du vote par procuration, Econopolis exerce ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires afin d'appuyer des questions telles que la responsabilité environnementale, la diversité des sexes et les droits de la personne. Le processus d'engagement se concentre sur les entreprises ayant des scores de controverse « très sévères » ; Il suit un parcours structuré depuis le contact initial et les suivis jusqu'à l'escalade, comme le désinvestissement ou les
	11. Absence de procédures et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou sans mécanisme de traitement des plaintes pour traiter les violations de ces principes ou des Principes directeurs de l'OCDE	0.03 %	0.02%	Il en va de même pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	

12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les sexes dans les sociétés dans lesquelles nous investissons	7.63 %	7.55 %	La gestion des questions clés relatives à la Le genre et la diversité font partie intégrante de la évaluation des risques ESG de Clarity AI, ainsi que de la Score de controverse.	positions publiques, si aucun progrès n'est réalisé.
13. Mixité au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration	30.83 %	30.74 %		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées	0 %	0 %		

					commerce d'armes ou de munitions ou Des parties sur mesure, car nous considérons que ces activités sont très controversées compte tenu de leur effet disproportionné sur la population humaine.	
--	--	--	--	--	---	--

Indicateurs d'investissement dans les gouvernements et les institutions supranationales

Indicateur défavorable de durabilité		Indicateur	Impacts [année 2024]	Impacts [année 2023]	Explication	Mesures prises
Environnement	15. Intensité des GES	Pays dans lesquels elle investit	91,62 tonnes d'équivalent CO2 / EP EN EUROS	83,75 tonnes d'équivalent CO2 / EUR M PIB	Le « Government ESG Risk Score » de Clarity AI mesure le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant la manière dont le pays traite durablement ses actifs naturels, humains et institutionnels. Seuls les gouvernements dont le score de risque ESG figure parmi les 75 % les meilleurs de l'univers Clarity AI sont admis dans le portefeuille.	La politique actuelle d'investissement durable et la politique d'engagement seront maintenues, en vue de limiter les effets négatifs sur la durabilité.
Social	16. Pays dans lesquels des investissements ont été réalisés avec des violations des droits sociaux	Nombre de pays bénéficiaires ayant commis des violations des droits sociaux (nombre absolu et nombre relatif divisés par l'ensemble des pays bénéficiaires), tels que définis par les traités et accords internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	Relatif : 0 % Absolument : 0 -	Relatif : 0 % Absolument : 0 -		

Tableau 2
Autres indicateurs climatiques et environnementaux

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX						
Indicateur défavorable de durabilité	Indicateur défavorable de durabilité (qualitatif ou quantitatif)	Indicateur	Impacts [année 2024]	Impacts [année 2023]	Explication	Mesures prises
Indicateurs pour les sociétés dans lesquelles nous investissons						
Émissions	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalent polluants atmosphériques par montant investi en millions d'euros, exprimé en moyenne pondérée	0,14 tonne / M€ investi	0,13 tonne / M€ investi	Aucun changement significatif	La politique actuelle d'investissement durable et la politique d'engagement seront maintenues, en vue de limiter les effets négatifs sur la durabilité.

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires sur les questions sociales et les conditions de travail, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

INDICATEURS SUR LES QUESTIONS SOCIALES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN						
Indicateur défavorable de durabilité	Indicateur défavorable de durabilité (qualitatif ou quantitatif)	Indicateur	Impacts [année 2024]	Impacts [année 2023]	Explication	Mesures prises
Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés dans lesquelles nous investissons						
Social et emploi	1. Investissements dans des entreprises sans mesures de prévention des accidents du travail	La part des investissements dans les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés ne prendra pas de mesures pour prévenir les accidents du travail	5.14 %	3.95 %	Econopolis attend des entreprises de son portefeuille qu'elles agissent conformément à son engagement envers les PRI de l'ONU et qu'elles tiennent compte des lois et règlements existants, du droit international humanitaire et des traités internationaux.	La politique actuelle d'investissement durable et la politique d'engagement seront maintenues, en vue de limiter les effets négatifs sur la durabilité.